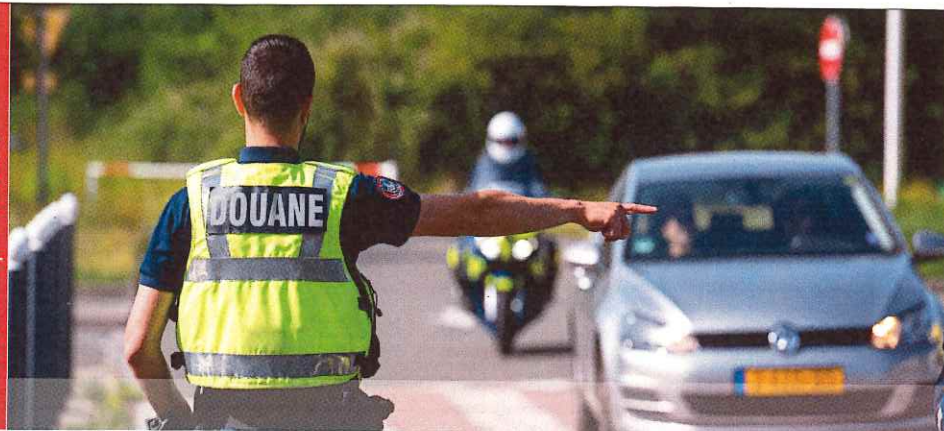




Devenez agent de constatation des douanes et droits indirects

Catégorie C – Diplôme national du brevet requis

Fonction publique de l'État

Le grade d'agent de constatation des douanes est classé dans la catégorie C de la fonction publique de l'État (fonctions d'exécution diversifiées dans des domaines administratifs, techniques mais également spécialisés).

En tant qu'agent de constatation des douanes et droits indirects, vous pourrez exercer dans l'une des deux branches d'activité de la douane et diversifier votre expérience tout au long de votre parcours professionnel.

Le concours pour le recrutement d'agent de constatation des douanes et droits indirects est commun à celui d'agent de la Direction générale des Finances Publiques. Vous devrez exprimer vos vœux au moment de l'inscription.

Toute l'information sur les missions, le concours externe et la carrière
dgddi-recrutement@douane.finances.gouv.fr

Missions

En tant qu'agent de constatation des douanes et droits indirects, vous pourrez exercer, selon les choix opérés lors de votre inscription au concours, dans la branche :

> Administration générale et opérations commerciales

en bureau de douane, en équipe et au contact du public, notamment dans les domaines suivants :

Commerce international
vous serez chargé du suivi et du contrôle des opérations de commerce international (formalités douanières auxquelles sont soumises les marchandises importées ou exportées) ;

Contributions indirectes
vous réaliserez un travail sur documents en entreprise dans le secteur des tabacs/alcools, métaux précieux, produits pétroliers ;

Taxes sectorielles
vous aurez en charge la perception des taxes sectorielles (sur les poids lourds, les navires de plaisance, etc.) ;

Fonctions transverses
vous assurerez les missions support relevant de votre service d'affectation (RH, logistique, etc.)



Métiers variés Profils diversifiés

> Surveillance

en équipe et au contact du public, vous réaliserez des missions de :

Lutte contre la fraude (contrefaçons, produits stupéfiants, espèces animales ou végétales protégées, marchandises prohibées ou fortement taxées, etc.).

Vous contrôlerez les voyageurs, leurs bagages, les marchandises en mouvement et les moyens de transport aux points de passage autoroutiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires des frontières extérieures de l'Union européenne (brigades de surveillance extérieure - BSE) et en tout point du territoire national (brigades de surveillance intérieure - BSI) ;

Maître de chien,
Motocycliste,
Marin des douanes,
Mécanicien,
Opérateur scanner mobile, etc.
ces emplois spécialisés ne peuvent être occupés que sous certaines conditions (obtention d'une qualification).

Les agents de la surveillance sont dotés d'un uniforme et d'une arme de service. Astreints à une grande disponibilité, ils exercent des permanences de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés. Une bonne condition physique est nécessaire à l'accomplissement de ces fonctions actives et de terrain.



Le concours externe d'agent de constatation des douanes et droits indirects

> Épreuves du concours

Phase 1 : épreuve écrite de pré-admissibilité

Épreuve écrite (Durée 1 h 30 - Coefficient 1)
Questionnaire à choix multiples en français (orthographe, vocabulaire, grammaire), mathématiques et raisonnement logique.

Phase 2 : épreuve écrite d'admissibilité

Épreuve 1 obligatoire (Durée 3 h - Coefficient 2)
Résolution de cas pratiques visant à vérifier votre aptitude à présenter les éléments d'un dossier (15 pages maximum) pouvant inclure la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres.

Les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se tiennent le même jour.

Programme et annales des épreuves

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/aide-a-preparation-concours-dagent-constatation-principal-des-douanes-2eme-classe>

Préparation CNED

<https://www.cned.fr/concours-fonction-publique/agent-de-categorie-c-des-ministeres-economiques-et-financiers>

> Inscription au concours

Le concours d'agent de constatation des douanes (DGDDI) est commun à celui d'agent de la direction générale des finances publiques (DGFiP).

L'inscription se fait sur le site internet de la DGFiP : <https://concours.dgfip.finances.gouv.fr/>

Lors de l'inscription, vous devrez choisir de concourir soit dans la branche administrative (DGDDI ou DGFiP), soit dans la branche surveillance (DGDDI).

Si vous choisissez la branche administrative vous devrez classer les deux administrations (DGDDI ou DGFiP) par ordre de préférence. En cas de réussite au concours commun, votre affectation définitive dans l'une des

Phase 3 : épreuves d'admission

> Si vous avez choisi la branche administration générale et opérations commerciales

Épreuve obligatoire (Durée 20min - Coefficient 2)
Entretien avec le jury visant à apprécier vos motivations et aptitudes à exercer les fonctions et intégrant une présentation de votre parcours (2 min au plus).

> Si vous avez choisi la branche surveillance

Épreuve 1 obligatoire (Coefficient 1)
Épreuve d'exercices physiques : deux tests d'endurance musculaire (pompes et gainage) et deux courses (60 mètres et 2000 mètres) ;

Épreuve 2 obligatoire (non notée)
Évaluation psychologique avec un psychologue sur la base de la passation d'un inventaire de personnalité (± 35 min) suivie d'un entretien individuel (± 30 min), au titre d'une aide à la décision pour le jury. (Sans préparation).

Épreuve 3 obligatoire (Durée 20min - Coefficient 2)
Entretien avec le jury visant à apprécier vos motivations et aptitudes à exercer les fonctions et intégrant une présentation de votre parcours (2 min au plus).

deux directions dépendra de ces vœux, mais aussi de votre rang de classement au concours.

Si vous choisissez la branche surveillance vous devrez choisir, au moment de l'inscription, entre une affectation DGDDI nationale ou une affectation dans la région Grand Est

> Conditions de présentation

Pour candidater, vous devez remplir certaines conditions relatives au diplôme, à la nationalité ainsi que les conditions physiques exigées pour l'exercice des fonctions (branche surveillance).

Vous devrez également satisfaire à l'enquête administrative préalable au recrutement.

Il n'y a pas de limite d'âge pour concourir.

> Formation

Après votre réussite au concours, vous serez nommé agent de constatation stagiaire.

Vous suivrez une formation professionnelle de 12 mois, comprenant $\pm$ 12 semaines d'enseignement théorique à l'École nationale des douanes de La Rochelle puis un stage pratique dans les services déconcentrés de la douane.

Votre lieu de stage dépendra des besoins de l'administration et de votre classement au terme de la formation.

À l'issue de cette année de stage, et sous réserve d'avoir satisfait aux divers contrôles des connaissances, vous serez titularisé en tant qu'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe.

Évolution de carrière et rémunération

> Carrière

En tant que **fonctionnaire**, vous bénéficierez, au cours de votre carrière :

D'avancements d'échelon
passages à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Vos fonctions restent identiques mais votre traitement indiciaire augmente ;

D'avancements de grade (éventuellement)
passages à un grade supérieur à l'intérieur d'un même corps, permettant l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

Les perspectives d'évolution sont donc nombreuses au sein de l'administration des douanes et droits indirects. Vous pourrez accéder aux grades supérieurs de contrôleur, puis d'inspecteur, par concours ou par promotion au mérite.

> Rémunération

Vous percevrez, dès l'affectation en sortie d'école, un salaire en chiffres bruts annuels (primes incluses) qui dépendra de votre branche d'activité, de votre lieu d'exercice et de votre rythme de travail (primes supplémentaires éventuelles).

Rémunération en début de carrière	En Île-de-France	Hors Île-de-France
Branche de la surveillance	32 430 euros*	31 670 euros*
Branche des opérations commerciales et d'administration générale	30 570 euros* (hors direction générale)	29 790 euros*

* Chiffres indicatifs pour des agents recrutés à titre externe (base 2023).



Direction générale
des douanes et droits indirects
11, rue des deux Communes
93558 Montreuil Cedex

